



Pic de pollution : Anne Hidalgo demande à l'Etat d'instaurer la circulation alternée

Demain, pour le 4^e jour consécutif, les Parisiens seront à nouveau exposés à un important pic de pollution. Face à cette grave crise sanitaire, Anne Hidalgo demande à l'Etat d'instaurer la circulation alternée. La Ville de Paris reconduira de son côté les mesures qui sont de sa compétence : gratuité du stationnement résidentiel et gratuité des services Vélib' et Autolib'.

Paris est touchée par un pic de pollution très intense, avec des risques importants pour la santé publique. Il s'agit du 9^e pic de pollution depuis le début de l'année 2016.

Cet épisode de pollution atmosphérique est particulièrement long : il se poursuivra demain, pour le 4^e jour consécutif, et pourrait même se prolonger encore plusieurs jours si l'on en croit les prévisions météorologiques. Le niveau de particules fines dans l'air est par ailleurs très élevé.

Dès le début de cette situation de crise, la Ville de Paris a pris les mesures qui sont de sa compétence : gratuité du stationnement résidentiel, et depuis hier gratuité des services Vélib' et Autolib' pour les nouveaux usagers à la journée.

La Ville de Paris a également demandé au Préfet de Police de mettre en place des restrictions de circulation, en vigueur depuis hier, que sont la baisse de la vitesse maximum autorisée sur les grands axes et le contournement de l'Ile-de-France par les poids-lourds de transit. Cela n'a pas suffi à endiguer ce pic.

Anne Hidalgo appelle donc aujourd'hui l'Etat à mettre en place dès que possible la circulation alternée en Ile-de-France, comme le prévoit l'arrêté interministériel en cas de pic de pollution persistant.

La Ville de Paris reconduira de son côté ses mesures de gratuité et continuera à diffuser sur l'ensemble de ses supports de communication des messages de prévention, afin d'inciter les personnes fragiles à limiter leurs activités durant toute la durée.